

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 21 JUILLET 2009 A 18 H 00

COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ESTADIEU, LOURDOU, PUGLISI, ROSAY, ROUX, TONDON Messieurs PIETRASANTA, ADGE, ARCHIMBEAU, BARUCCHI, BLANDIN, CUCULIERE, FRICOU, GIBERT, HIGOUNET, JEANTET, MAUZAC, RIVE, SANTIN, TURREL.

ONT DONNE POUVOIR : M. BARRE à (Mme TONDON)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LOURDOU

Monsieur le Président fait l'appel, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur le Président donne lecture des arrêtés L 2122 n° 4186, 4187, 4188, 4206, 4150

Madame Mireille LOURDOU est désignée secrétaire de séance.

1°) Approbation du projet de périmètre pour la fusion d'agglomérations entre la CAM et la CCNBT

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que des débats ont eu lieu au sein de chaque commune concernant le projet de fusion avec la CAM mais aussi avec la CABT.

Monsieur le Président rappelle que dans sa délibération du 28 mai 2009, la CAM a sollicité le Préfet pour un périmètre d'intercommunalités regroupant la CCNBT et la CAM.

Monsieur le Président propose de soumettre au vote le projet de périmètre entre l'agglomération de Montpellier et la CCNBT.

Au préalable, le Président ouvre le débat et demande si certains ont des observations ou des remarques sur la note de synthèse qui a été fournie.

Monsieur SANTIN prend la parole et demande à ce que le paragraphe reprenant les différentes taxes votées (TEOM, TPU...) soit retiré.

Monsieur le Président lui répond que la retranscription des taux correspond à la réalité mais que suite à cette demande, ce paragraphe est supprimé dans la note de synthèse.

Monsieur le Président propose de passer au vote et demande si les conseillers communautaires souhaitent voter à bulletin secret et met au vote cette question.

Les conseillers communautaires des communes de Loupian, Montbazin et Poussan souhaitent procéder au vote à bulletin secret, soit 10 conseillers présents ou représentés.

Monsieur le Président propose donc de soumettre la question au vote à bulletin secret.

Monsieur le Président sollicite les conseillers communautaires afin que le vote puisse être organisé.

Monsieur Louis HIGOUNET, doyen d'âge est proposé en qualité de scrutateur auquel s'adjoignent Madame PUGLISI et Monsieur ARCHIMBEAU.

Monsieur Louis HIGOUNET procède à l'appel des conseillers communautaires afin qu'il puisse voter à bulletin secret dans l'ordre alphabétique. Il est procédé au dépouillement. Il en ressort 11 voix contre le projet et 10 voix pour le projet du périmètre.

Monsieur le Président demande si des conseillers communautaires ont des observations à faire sur le résultat des votes.

Monsieur FRICOU se déclare fort étonné. Il regrette que certains membres n'aient pas dévoilé **ouvertement** leurs intentions et que le vote n'ait pas eu lieu à mainlevée mais la démocratie s'est exprimée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 h 30.